

59

Commission permanente  
Séance du 16 octobre 2023



Rapporteur : M. DÉNÈS

48626

33 - Insertion

Contrat de ville Rennes Métropole - 3ème session - octobre 2023

Le lundi 16 octobre 2023 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Étaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE

**Absents et pouvoirs :** M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme LARUE (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), M. LENFANT (pouvoir donné à Mme LEMONNE), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à Mme BIARD), Mme TOUTANT (pouvoir donné à M. BOURGEOUX)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h21.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération de la Commission permanente en date du 10 juillet 2023 relative au contrat de ville de Rennes Métropole ;

## Exposé :

Pour le contrat de ville de Rennes Métropole 2015-2023, trois appels à projets sont proposés aux associations, avec 3 comités des financeurs en mars, juin et octobre, afin de pouvoir soutenir l'émergence de projets sur les quartiers au fil de l'eau. Pour cette troisième session, 9 dossiers ont été reportés et 7 déposés.

Pour le Département, il est proposé pour cette troisième tranche de soutenir le projet "d'étal convivial" du Secours Catholique pour 2 466 €. Il s'agit d'un marché bimensuel permettant aux personnes en difficulté d'acheter des fruits et légumes frais à moindre coût.

Les crédits de la politique de la Ville du Département permettent aussi de financer des actions en dehors de la programmation du contrat de ville de Rennes Métropole :

- 3 888 € chacun, soit 11 664 € pour le financement des trois postes adulte-relais espace ressource emploi à Villejean, Blosne et Maurepas, portés par le centre communal d'action sociale de Rennes ;
- 1 944 € pour le financement du poste adulte-relais de médiation sociale au P'tit Blosneur ;
- 1 134 € pour le financement du poste adulte-relais de médiation numérique porté par la Cohue.

## Décide :

- d'attribuer des participations, d'un montant total de 17 208 €, au profit des bénéficiaires détaillés dans les tableaux joints en annexe.

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité**.

Transmis en Préfecture le : 17 octobre 2023

ID : CP20231815

Pour extrait conforme